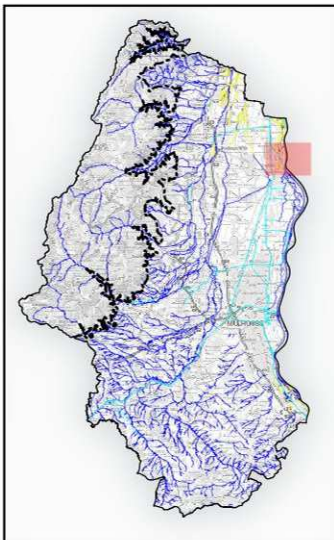


# RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

## Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche  
N° 21



### Légende

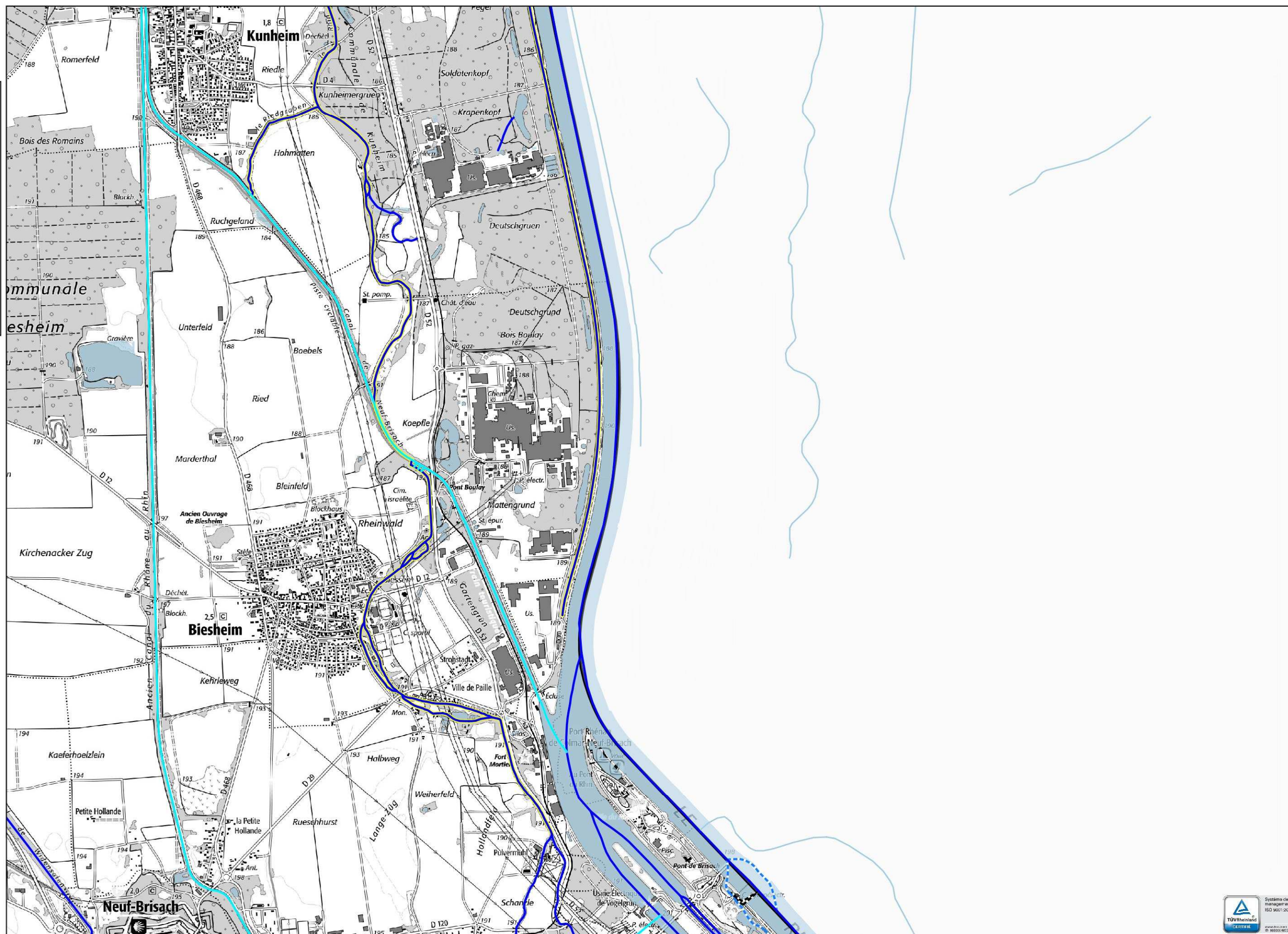
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal \* (ex non cours d'eau)
- Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- Linéaire non prospecté \*
- Limite zone de prospection

\* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000  
0,5 1 km



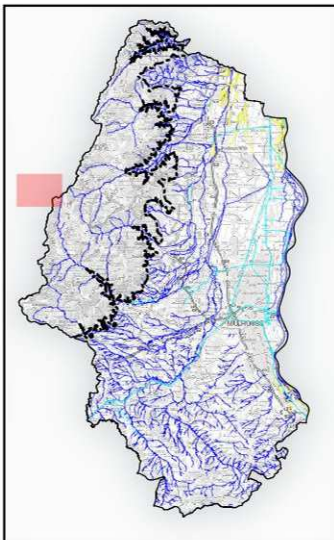
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin  
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



# RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

## Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche  
N° 22



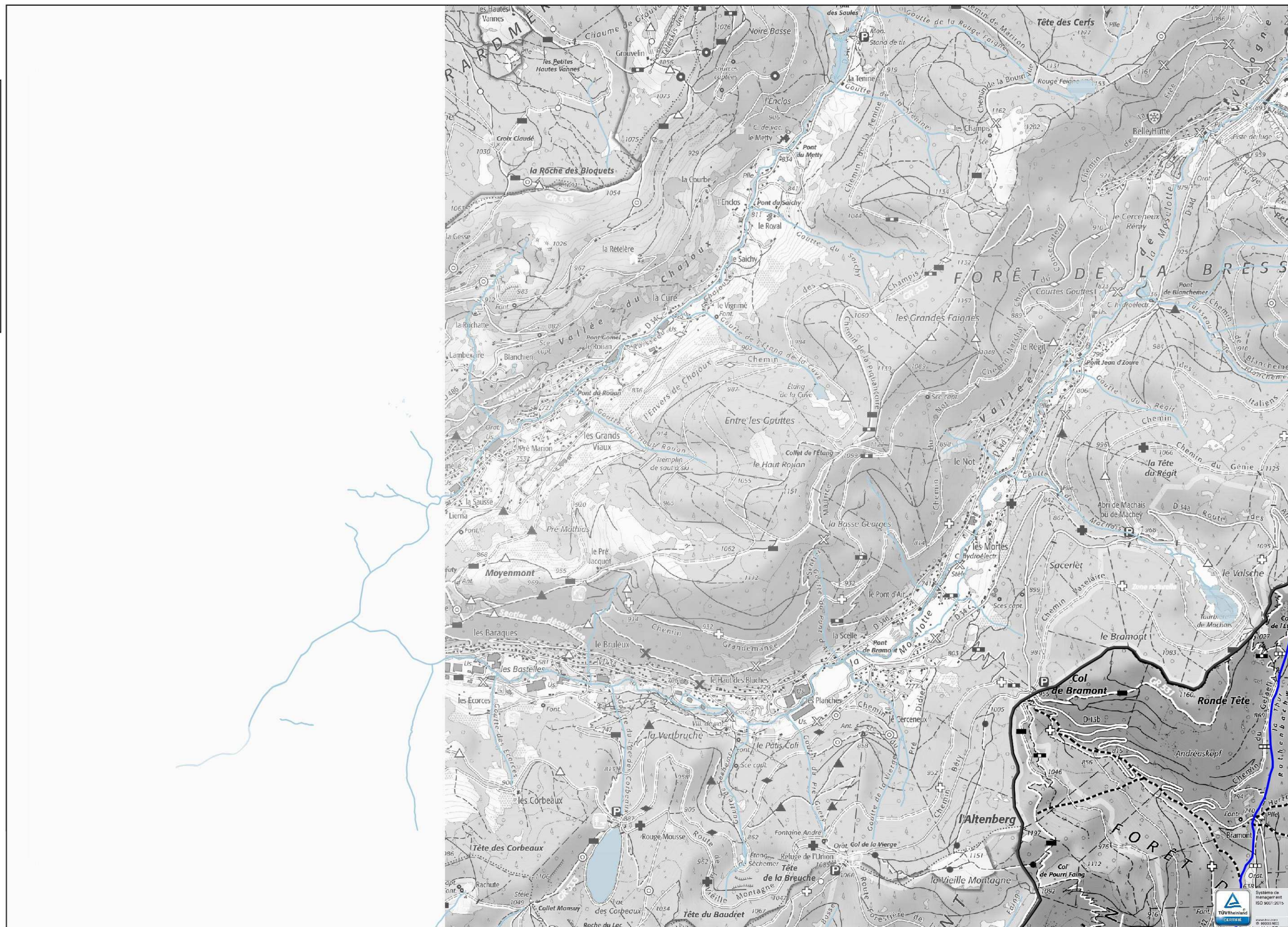
### Légende

- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
- Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
- Canal \* (ex non cours d'eau)
- Autre écoulement (ex non cours d'eau)
- Linéaire non prospecté \*
- Limite zone de prospection

\* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000  
0,5 1 km

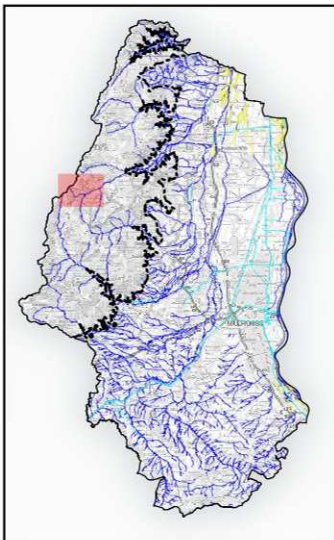
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin  
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



# RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT-RHIN

## Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche  
N° 23

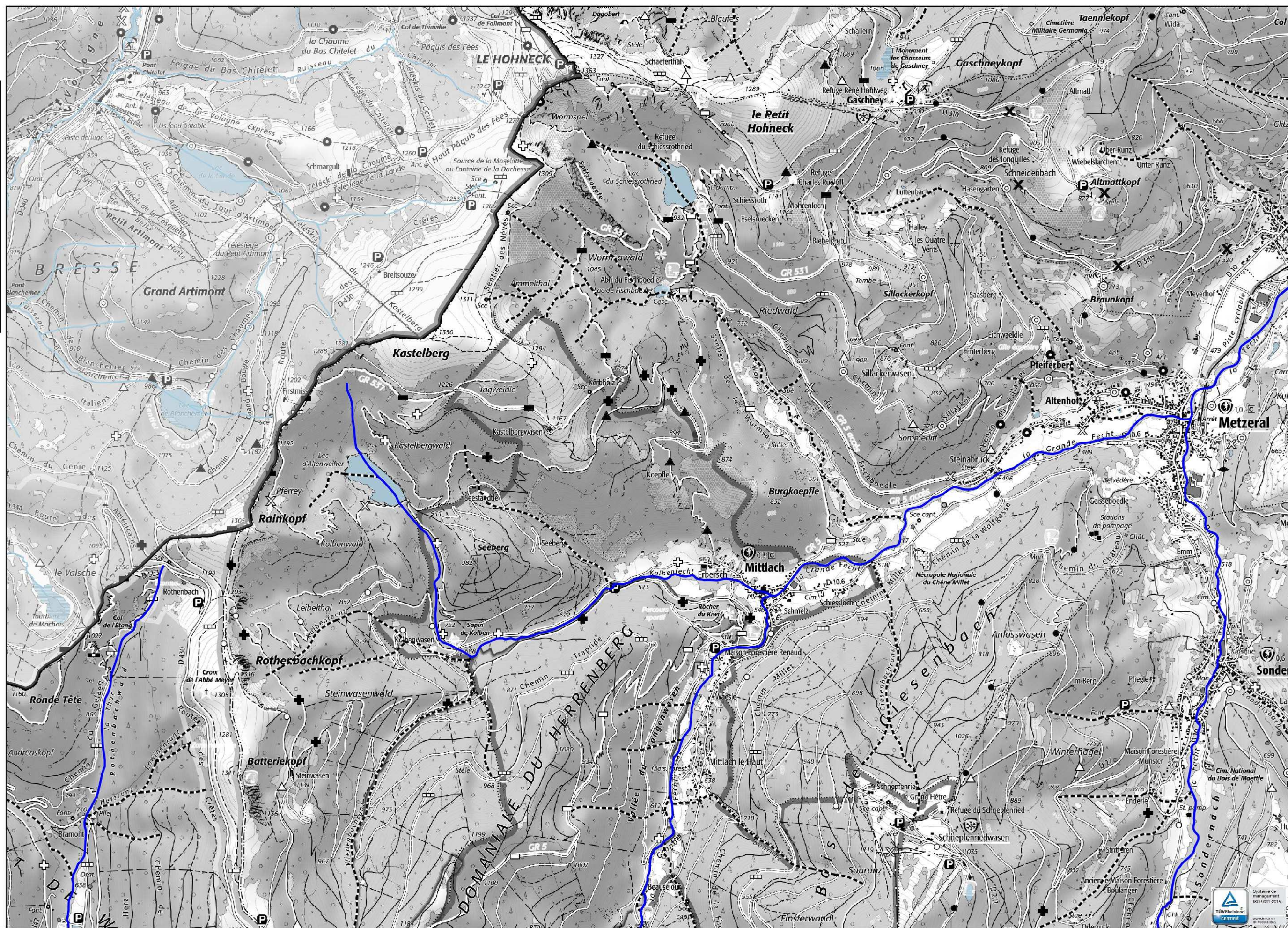


- Légende**
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
  - Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
  - Canal \* (ex non cours d'eau)
  - - - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
  - - - Linéaire non prospecté \*
  - - - Limite zone de prospection

\* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000  
0,5 1 km

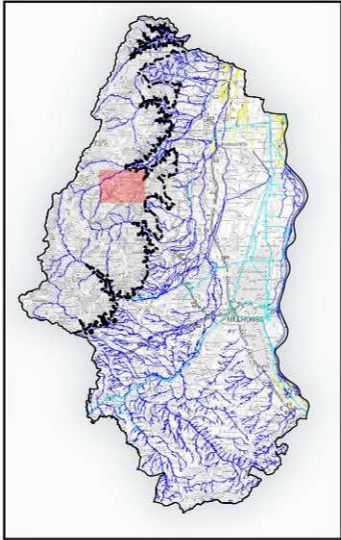
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin  
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



# RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

## Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche  
N° 24



- Légende**
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
  - Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
  - Canal \* (ex non cours d'eau)
  - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
  - Linéaire non prospecté \*
  - Limite zone de prospection

\* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000

0,5 1 km

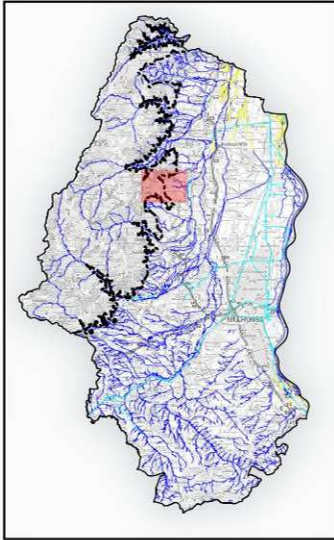
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin  
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



# RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

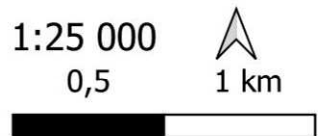
## Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

**Planche  
N° 25**

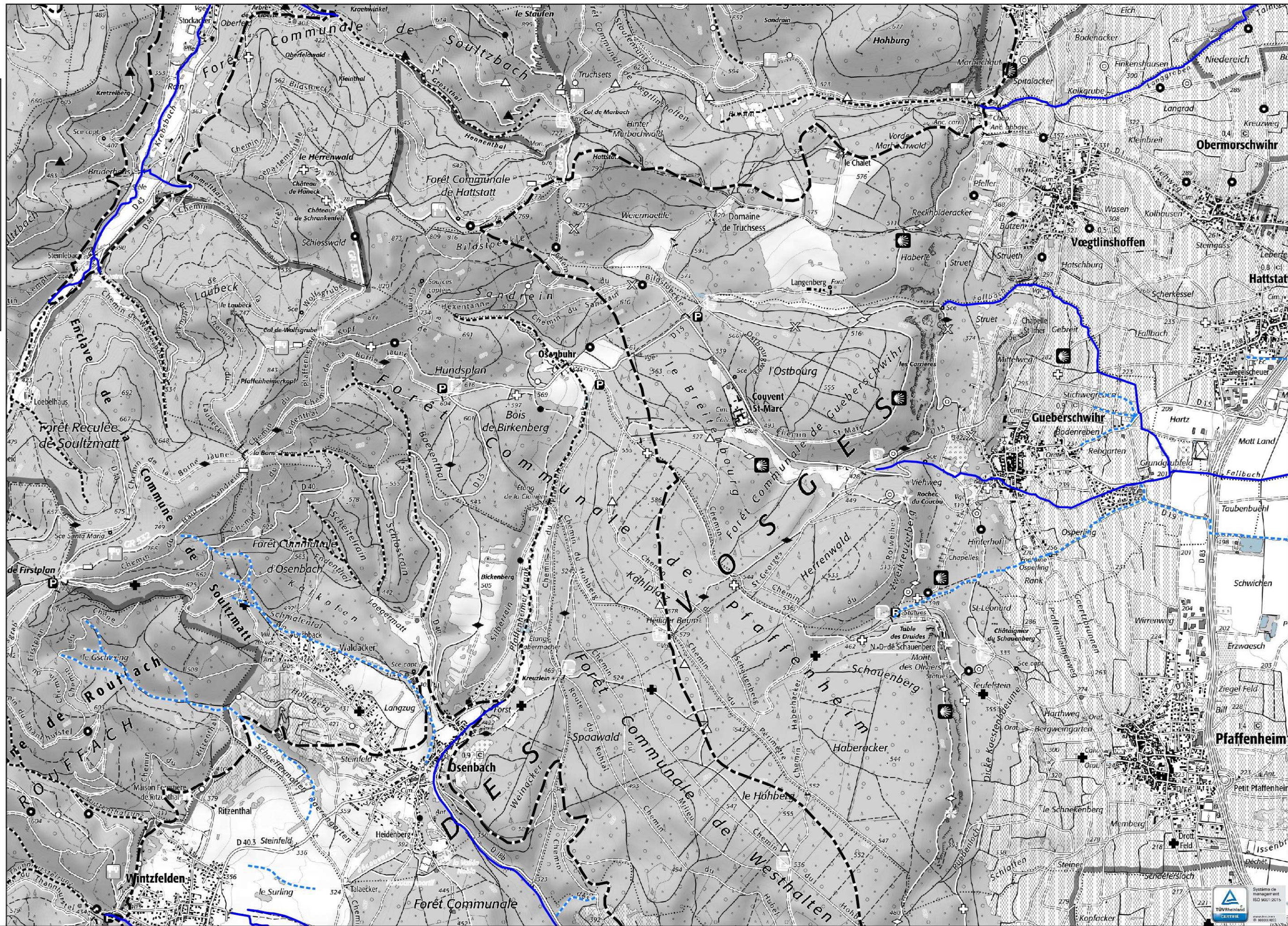


- Légende**
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
  - Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
  - Canal \* (ex non cours d'eau)
  - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
  - Linéaire non prospecté \*
  - Limite zone de prospection

\* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)



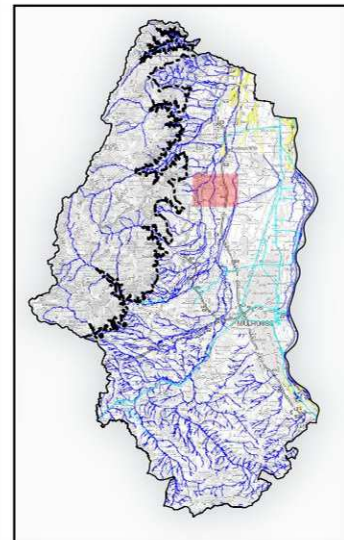
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin  
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



# RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

## Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche  
N° 26

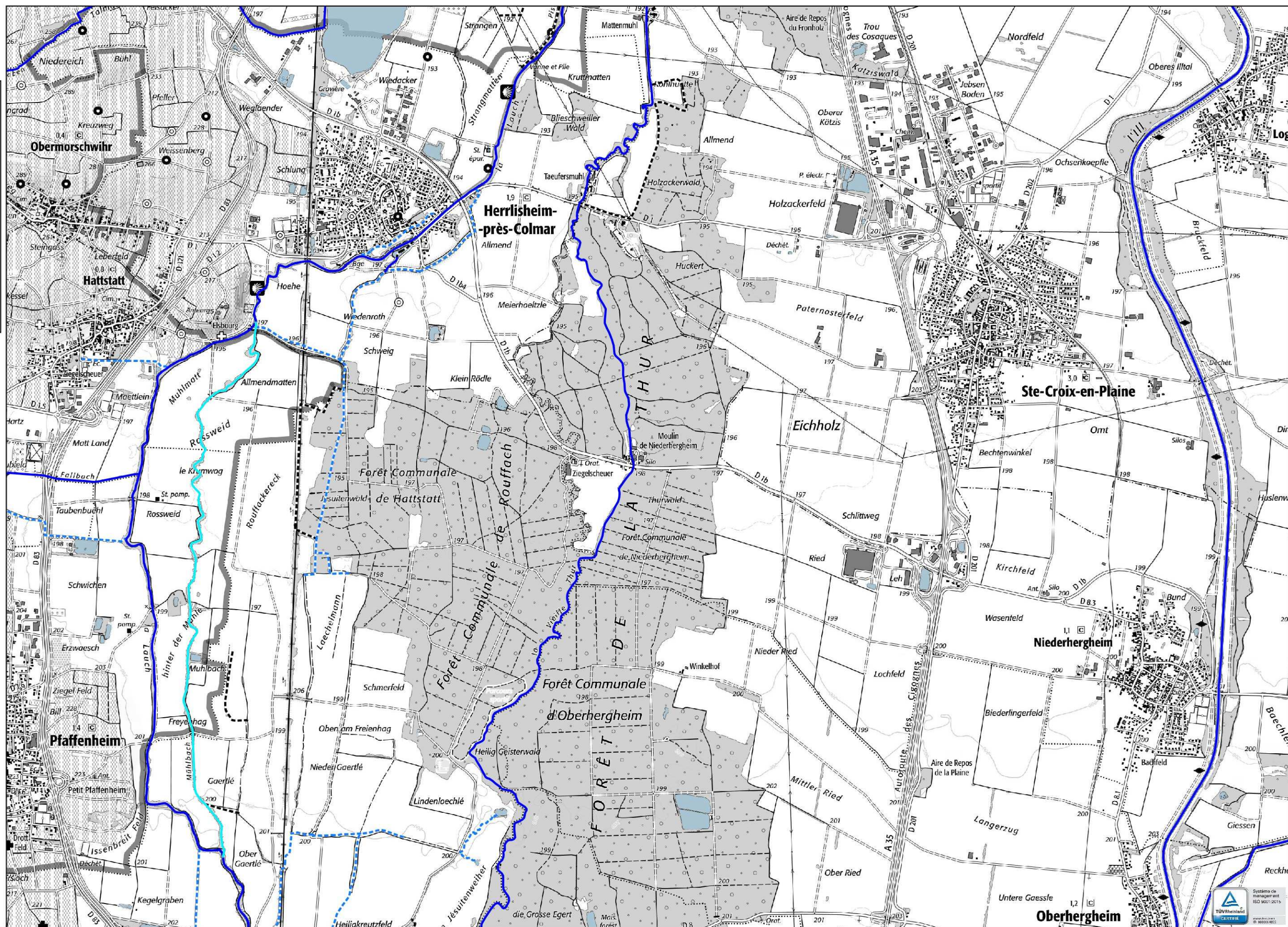


- Légende**
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
  - Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
  - Canal \* (ex non cours d'eau)
  - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
  - Linéaire non prospecté \*
  - Limite zone de prospection

\* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000  
0,5 1 km

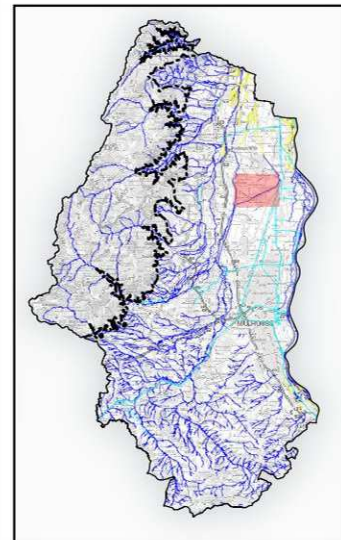
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin  
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



# RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

## Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche  
N° 27



- Légende**
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
  - Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
  - Canal \* (ex non cours d'eau)
  - - - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
  - - - Linéaire non prospecté \*
  - - - Limite zone de prospection

\* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)

1:25 000  
0,5 1 km

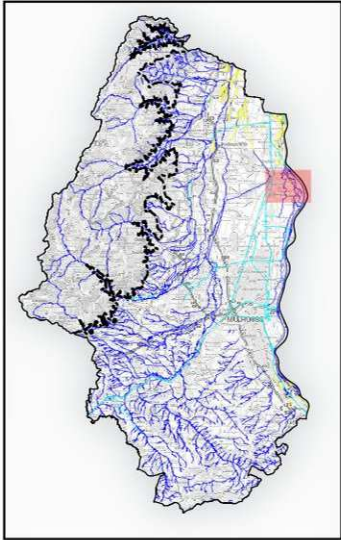
Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin  
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023



# RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU HAUT- RHIN

## Règlementation loi sur l'eau - Mise à jour juillet 2023

Planche  
N° 28



- Légende**
- Cours d'eau L215-7-1 code de l'environnement
  - Cours d'eau prioritaire SAGE III Nappe Rhin
  - Canal \* (ex non cours d'eau)
  - - - Autre écoulement (ex non cours d'eau)
  - - - Linéaire non prospecté \*
  - - - Limite zone de prospection

\* les canaux sont soumis à la loi sur l'eau pour certaines rubriques ; les linéaires non prospectés ou non représentés sont examinés au cas par cas et le pétitionnaire doit s'assurer qu'il n'est pas soumis à la loi sur l'eau (contacter la DDT bureau de l'eau et des milieux aquatiques)



Sources, référentiels : IGN BDTOPO et SCAN 25, DDT 68, SAGE III Nappe Rhin  
Réalisation : DDT68 MIT le 10-08-2023

